

Bourg-en-Bresse, le **27 AVR. 2021**

La préfète,

à

Mesdames et messieurs les maires de
l'Ain

Objet : Vaccination des publics prioritaires **de plus de 55 ans**

La campagne vaccinale contre la COVID-19 a d'ores et déjà permis de protéger près de 1,7 million de personnes en Auvergne-Rhône-Alpes, en particulier les plus à risque de développer des formes graves de la maladie. Afin d'accélérer encore cette campagne, le Gouvernement a ouvert depuis deux semaines la vaccination en ville aux personnes âgées de plus de 55 ans, avec ou sans facteurs de comorbidités.

Dans le respect de cette stratégie vaccinale, le Premier ministre a souhaité qu'il soit accordé des facilités de vaccination aux catégories professionnelles les plus exposés au virus.

Une nouvelle opération à l'intention des personnes **de plus de 55 ans** sera reconduite en cette fin de semaine dans quatre centres de vaccination du département. Des lignes spécifiques de vaccination, sans rendez-vous ni réservation préalable, seront ouvertes à titre exceptionnel ; par rapport aux semaines passées, elles seront destinées à un nombre élargi de professions parmi lesquelles :

- ✓ les professionnels du secteur de l'hébergement social (CHRS, CHU, CHS, pensions de famille, accueils de jour, équipes mobiles ou maraudes de rue, foyers de travailleurs migrants, résidences sociales ex-FTM, foyers de jeunes travailleurs, dispositif national d'asile) ;
- ✓ les professeurs et agents de l'enseignement supérieur au contact des élèves ;
- ✓ les assesseurs et responsables des bureaux de vote de plus de 55 ans d'ores et déjà désignés en vue des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021. Ainsi que l'a annoncé le Premier ministre, d'autres opérations de vaccination seront spécifiquement organisées dans les prochaines semaines au profit des assesseurs et présidents de bureau, tous âges confondus, pour permettre, s'ils le souhaitent, leur vaccination avant les échéances électorales.

Pour rappel, les professionnels qui demeurent éligibles à ce dispositif depuis les semaines passées, lorsqu'ils sont **plus de 55 ans** sont :

- les professeurs des écoles, collèges, lycées ;
- les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) ;
- les agents au contact des élèves en école, collège, lycée ;
- les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) ;
- les professionnels de la petite enfance – dont les assistants maternels ;
- les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance ;
- les policiers nationaux et municipaux ;
- les gendarmes ;

- les surveillants pénitentiaires ;
- les douaniers de la branche surveillance.
- les conducteurs de bus, ferry et navette fluviale ;
- les conducteurs et livreurs sur courte distance ;
- les conducteurs routiers ;
- les chauffeurs de taxi et de VTC ;
- les contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains) ;
- les agents d'entretien : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets ;
- les agents de gardiennage et de sécurité ;
- les salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries ;
- les salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande ;
- les professionnels des pompes funèbres.

Je vous invite à relayer cette opportunité auprès de vos administrés concernés, tout particulièrement vos policiers municipaux et le personnel communal mobilisé en établissement scolaire.

Ces opérations spéciales de vaccination auront lieu :

- ✓ Samedi 1er mai : 9h à 13h et 14h à 17h, au **Gymnase St Roch**, 20 Rue Charles Demia, 01000 Bourg-en-Bresse,
- ✓ Vendredi 30 avril : 8h30 à 12h30 et 14h à 18h, à l'**Espace 1500**, 8 rue du Savoir, 01500 Ambérieu en Bugey
- ✓ Samedi 1er mai : 9h à 15h, à la **maison médicale de garde**, 700 avenue de Narvick, 01300 Belley
- ✓ Samedi 1er mai : 9h-13h et de 14 à 17h, à la **halle des Sports**, 61-63 rue Jules Michelet, 01100 Oyonnax

Les professionnels éligibles pourront se présenter, sans rendez-vous, et se faire vacciner gratuitement sur présentation d'une pièce d'identité, d'une carte vitale et d'un justificatif professionnel (carte professionnelle, bulletin de paie ou attestation sur l'honneur). **Le vaccin utilisé pour cette opération sera le sérum Astrazeneca.**

Je vous remercie pour votre mobilisation essentielle à la réussite de cette opération.

La préfète,



Catherine de La Robertie